

BUDGET PRIMITIF 2025

Note de Présentation brève et synthétique

• Éléments de contexte

Située à 5 km au nord-est de Saintes, la commune de Fontcouverte s'étend sur une superficie de 1 158 ha. L'habitat est diffus et composé essentiellement de maisons individuelles.

Au 1^{er} janvier 2025, la commune comptait 2 313 habitants (population municipale) plus 55 habitants au titre de la population comptée à part, soit au total 2 368 Fontcouvertois. Cette population est stable (+ 0,30 % par rapport à l'année précédente).

La commune est membre de Saintes Grandes Rives, l'Agglo, qui comprend 36 communes pour une population totale d'environ 62 000 habitants. Fontcouverte, au regard de sa population, se classe au 4^{ème} rang de ces 36 communes.

I - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

Ratios Fiches financières AEF 2024 au 28 Avril 2025

DONNÉES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	2 361			
Nombre de foyers fiscaux	1 366			
Part des foyers non imposables	46,0 %	52,0 %	56,3 %	53,7 %
Revenu fiscal moyen par foyer	34 698	31 967	28 878	31 268

DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements	1 117			
-> dont part de résidences secondaires	3,2 %	26,1 %	12,1 %	11,3 %
-> dont logements vacants	0	4	17	14
Valeur locative nette des résidences secondaires	159 906			
Bases communales imposées en foncier bâti	2 656 016			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	90,3 %	89,4 %	80,9 %	74,6 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	0,1 %	1,2 %	1,7 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,3 %	0,2 %	0,3 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	7,2 %	9,5 %	11,0 %	14,8 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	2,6 %	0,8 %	6,6 %	8,6 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	94	247	171	157
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	94	247	171	157
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	128	249	184	167
-> dont au profit de la commune	0	0	0	0
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ)	128	249	184	167

II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

BASES NETTES "MÉNAGES" TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation résidences secondaires (THRS)	159 906	68	593	215	200
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	2 656 016	1 125	1 429	1 205	1 278
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	43 725	19	41	39	40
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

BASES NETTES DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> bases de la commune	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à fiscalité additionnelle)	0	0	0	0	0
-> bases du GFP (commune membre d'un GFP à FPU/FPZ/FPZ)	427 397	181	250	304	371

AR Prefecture

017-211701644-20250408-202504005-BF
Reçu le 06/05/2025

BASES DE TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	Bases en € par habitant				
	Bases en €	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
-> imposées au profit de la commune seule	0	0	0	0	0
-> imposées au profit de l'EPCI compétent	0	0	1 031	922	937
	Taux de majoration voté	Date de la délibération	VL des résidences secondaires susceptibles de majoration		
Taxe d'habitation - Majoration des résidences secondaires	Non voté	Non voté	0		
	Taux de majoration voté	Date de la délibération	Bases remises à imposition		
Taxe d'habitation sur les logements vacants	Non voté	Non voté	0		
			Montant des bases exonérées sur délibération		
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires			0		
	Montant des bases exonérées sur délibération		Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération		
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	0		13 340		
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0				
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0				
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0				
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0				
-> dont exonérations en faveur de certains logements	0				
			Montant des bases exonérées sur délibération		
Taxe foncière sur les propriétés non bâties			0		
	Date de la délibération	Durée du dégrèvement accordé	Montant du dégrèvement		
Dégrèvement en faveur des jeunes agriculteurs	Non voté	Non voté	0		
	Montant des bases exonérées sur délibération		Exonérations de droit pouvant être supprimées sur délibération		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	0		0		
-> dont exonérations en faveur de l'implantation des entreprises	0				
-> dont exonérations en faveur de l'innovation et de la recherche	0				
-> dont exonérations en faveur de la protection de l'environnement	0				
-> dont exonérations en faveur de certaines activités	0				
-> dont exonérations en faveur de certaines installations	0				
			Montant des bases exonérées sur délibération		
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)			0		
	Propre à la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale	
Valeur locative moyenne (TEOM)	4 332				
III- LES TAUX DES IMPOSITIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE					
	Taux d'imposition en %				
LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale	
Taxe d'habitation (TH)	18,99 %	23,16 %	22,95 %	25,17 %	
-> dont taux voté par la commune	10,92 %	11,01 %	13,03 %	15,74 %	
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	0,50 %	3,60 %	
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	8,07 %	12,24 %	10,72 %	9,95 %	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	42,47 %	45,06 %	42,97 %	40,57 %	
-> dont taux voté par la commune	42,21 %	41,82 %	39,73 %	38,97 %	
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	1,40 %	3,14 %	
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	0,28 %	3,51 %	3,44 %	3,84 %	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	52,47 %	65,29 %	64,94 %	57,03 %	
-> dont taux voté par la commune	49,68 %	57,29 %	56,66 %	49,00 %	
-> dont taux appliqués par les groupements sans fiscalité propre (syndicats)	0,00 %	0,00 %	3,95 %	7,70 %	
-> dont taux applicable par le groupement à fiscalité propre (FA/FM) (dont	2,79 %	8,44 %	8,19 %	7,62 %	
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,83 %	39,87 %	41,16 %	37,72 %	
-> dont taux TAFNB fixe pour la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
-> dont taux TAFNB fixe pour le GFP	39,83 %	39,87 %	41,16 %	37,72 %	
Cotisation foncière des entreprises (à l'exclusion de la FPZ/FPE)	25,59 %	25,87 %	27,31 %	26,48 %	
-> dont taux CFE voté par la commune	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
-> dont taux CFE des groupements sans fiscalité propre	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
-> dont taux CFE applicable par le groupement à fiscalité propre (FA) (dont	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
-> dont taux CFE applicable sur le territoire de la commune (FPU) (dont taux	25,59 %	25,87 %	27,31 %	26,48 %	
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPZ) (dont taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
Taux de CFE applicable sur le territoire de la commune (FPE) (dont taux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères					
-> taux moyen de la commune sur son territoire	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	
-> taux moyen appliqué par l'EPCI compétent sur le territoire de la commune	0,00 %	10,71 %	11,99 %	11,21 %	

IV - LES PRODUITS DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

PRODUITS DES IMPOSITIONS	Produits en €	Produits en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (THLV,THRS,GEMAPI,GEMAPILV)	30 372	13	138	53	54
-> dont produits TH des résidences secondaires (hors surtaxe THRS) au profit de la commune	17 465	7	59	25	27
-> dont produits THLV au profit de la commune	0	0	0	2	2
-> dont produits surtaxe TH résidences secondaires au profit de la commune	0	0	7	3	4
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements sans fiscalité	0	0	0	0	0
-> dont produits THLV au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits TH des résidences secondaires au profit des groupements à fiscalité propre	12 549	5	68	22	19
-> dont produits THLV au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI (THRS + THLV) au profit des groupements à fiscalité propre	358	0	5	1	1
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	1 126 016	477	644	518	518
-> dont produits FB au profit de la commune avant application du coefficient correcteur	1 119 122	474	597	479	473
> Effet du coefficient correcteur : reversement (+) / prélèvement (-)	-111 806	-47	-113	-55	-52
-> dont produits FB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	1	3
-> dont produits FB au profit des groupements à fiscalité propre	0	0	34	33	38
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	6 894	3	12	5	5
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	22 615	10	27	25	23
-> dont produits FNB au profit de la commune	21 537	9	23	22	20
-> dont produits FNB au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits FNB au profit des groupements à fiscalité propre	929	0	2	3	3
-> dont produits GEMAPI au profit des groupements à fiscalité propre	149	0	1	0	0
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB)	5 039	2	2	2	2
-> dont produits au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> dont produits au profit des groupements à fiscalité propre	5 039	2	2	2	2
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	109 026	46	65	83	98
-> dont au nom de la commune seule	0	0	0	0	0
-> dont au profit des groupements sans fiscalité propre	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FA)	0	0	0	0	0
-> dont produits CFE (hors GEMAPI) au nom des groupements à fiscalité propre	108 128	46	63	82	97
-> dont produits GEMAPI au nom des groupements à fiscalité propre (FPU/FPZ/FPE)	898	0	2	1	2
Taxe ou taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM ou TIEOM)					
-> au profit de la commune	0	0	0	0	0
-> au profit de l'EPCI compétent	0	0	110	111	105

- Priorités du budget

Le budget 2025 se veut à la fois prudent en fonctionnement et ambitieux en investissement. Il s'agit de maîtriser au mieux les marges de manœuvre financières de la commune ainsi que sa capacité à soutenir l'investissement. En effet, l'équipe municipale a élaboré le budget primitif 2025 en poursuivant les objectifs suivants :

- continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement en tenant compte du contexte actuel,

- maintenir une dynamique d'investissement pour favoriser le développement de la commune,

- préserver les capacités d'autofinancement et d'emprunts en vue des projets à venir.

D'autre part, la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition (part communale) implique la poursuite des efforts de gestion destinés à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, d'autant plus que le contexte économique ne permet pas de définir avec exactitude ni les recettes de fonctionnement ni les dépenses énergétiques.

- Section de fonctionnement

Équilibrées à 1 470 600,00 €, les prévisions de recettes et de dépenses de la section de fonctionnement se répartissent comme suit :

AR Prefecture

017-211701644-20250408-202504005-BF
Reçu le 06/05/2025

RECETTES :

Chap.	LIBELLE	B.P. 2023	B.P. 2024	Evolution
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	10 600,00 €	10 600,00 €	0,00%
73	IMPOTS ET TAXES	1 190 000,00 €	1 163 300,00 €	-2,24%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	249 500,00 €	276 700,00 €	10,50%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18 000,00 €	20 000,00 €	11,11%
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €	0,00%
O13	Atténuations de charges	12 000,00 €	0,00 €	-100,00%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00%
	TOTAL RECETTES	1 480 100,00 €	1 470 600,00 €	-0,64%

DÉPENSES :

Chap.	LIBELLE	Budget 2023	Budget 2024	Évolution
011	Charges à caractère général	496 500,00 €	507 200,00 €	2,16%
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	172 500,00 €	174 500,00 €	1,16%
61	SERVICES EXTERIEURS	268 000,00 €	281 500,00 €	5,04%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	51 000,00 €	46 200,00 €	-9,41%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00%
012	Charges de personnel et frais assimilés	430 500,00 €	432 800,00 €	0,53%
65	AUTRES CHARGES DE GEST° COURANTE	170 200,00 €	186 000,00 €	9,28%
14	Atténuations de produits	123 000,00 €	123 000,00 €	0,00%
66	CHARGES FINANCIERES	10 600,00 €	8 900,00 €	-16,04%
67	Charges Spécifiques	0,00 €	6 600,00 €	100,00%
68	Dotations aux Amortissements, Dép. et Prov.	100,00 €	100,00 €	0,00%
23	Virement à la section d'investissement	182 502,00 €	138 000,00 €	-24,38%
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 698,00 €	68 000,00 €	1,95%
	TOTAL DEPENSES	1 480 100,00 €	1 470 600,00 €	-0,64%

- Section d'investissement : La section d'investissement s'équilibre à 1 485 400 €.

Les principales recettes proviennent :

- Du résultat antérieur reporté : 419 387,44 €
- Du versement section fonctionnement : 138 000 €
- Des produits des cessions d'immobilisations (vente parcelles) : 216 000 €
- Du FCTVA : 34 800 €
- De l'affectation du résultat : 291 023,90 €
- De la taxe d'aménagement : 19 987,19 €
- Des amortissements : 67 576 €
- Des écritures d'ordre SDEER : 55 000 €
- Des dépôts et Cautionnements reçus : 650 €
- Des restes à réaliser (subventions diverses) : 86 227,47 €
- De subventions diverses, Fonds de concours... : 156 748 €

Les principales prévisions de dépenses sont :

- Remboursement capital : 103 720 €
- Emprunts SDEER : 38 500 €
- Dépôts et Cautionnements reçus : 650 €
- Concession et droits similaires : 5 000 €
- Compensation CDA (transfert investissement ZA + Pluvial) : 14 721 €
- Ecritures d'ordre SDEER : 55 000 €
- Restes à réaliser : 36 359,60 € (Aménagement de Sécurité Route de Beausseuil : 18 000,00 € ; Travaux divers bâtiments 2024 : 2 166,00 € ; Aménagement Place du Cimetière : 5 193,60 € ; Acquisition terrains forestiers (Projet forestier) : 11 000,00 €)
- Aménagement d'une zone de services : 75 000 €
- Travaux d'amélioration énergétique bâtiments communaux : 10 000 €
- Cimetière (Aménagement) : 2 000 €
- Création Local Associatif Jeunes : 70 000 €
- Acquisitions Patrimoniales : 1 000 €
- Communication / Panneaux directionnels : 7 000 €
- Aménagement de sécurité Route de Beausseuil : 350 000 €
- Îlot bâtiments 7/9 route du bourg : 100 000 €
- Aménagement Place du Cimetière : 140 000 €
- Acquisition Terrains Forestiers (Projet Forestier) : 22 000 €
- Réfection toiture Salle de Sports : 20 000 €
- Extension Ateliers Municipaux : 200 000 €
- Véhicule utilitaire Renault MASTER : 20 000 €
- Reprise Investissement SPIC : 122 000 €
- Acquisitions Communales 2025 : 15 449,40 €
- Acquisitions Matériel 2025 : 2 000 €
- Travaux Divers Bâtiments 2025 : 30 000 €
- Travaux Divers Voirie et Réseaux 2025 : 45 000 €

Depuis le 31/12/2016, la commune de Fontcouverte ne gère plus de budget annexe, mais uniquement le budget principal de la commune et le budget du CCAS.

	BP 2025 Commune	BP 2025 CCAS
Fonctionnement (Dépenses/Recettes)	1 470 600,00 €	7 748,26 €
Investissement (Dépenses/Recettes)	1 485 400,00 €	0,00 €

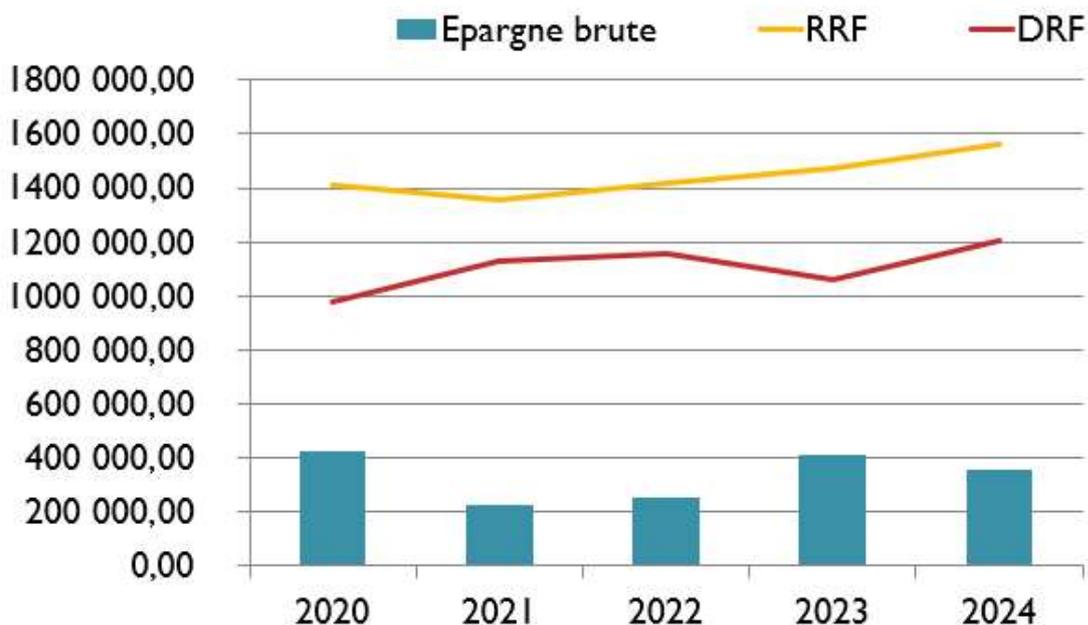
- Niveau de l'épargne brute

L'épargne brute 2024 s'élève à 355 721 €, en baisse de 56 710 € par rapport à 2023.

Le taux d'épargne brute (22,76 %) reste confortablement au-dessus de la zone d'alerte (10 %) et donc du seuil plancher (7 %)

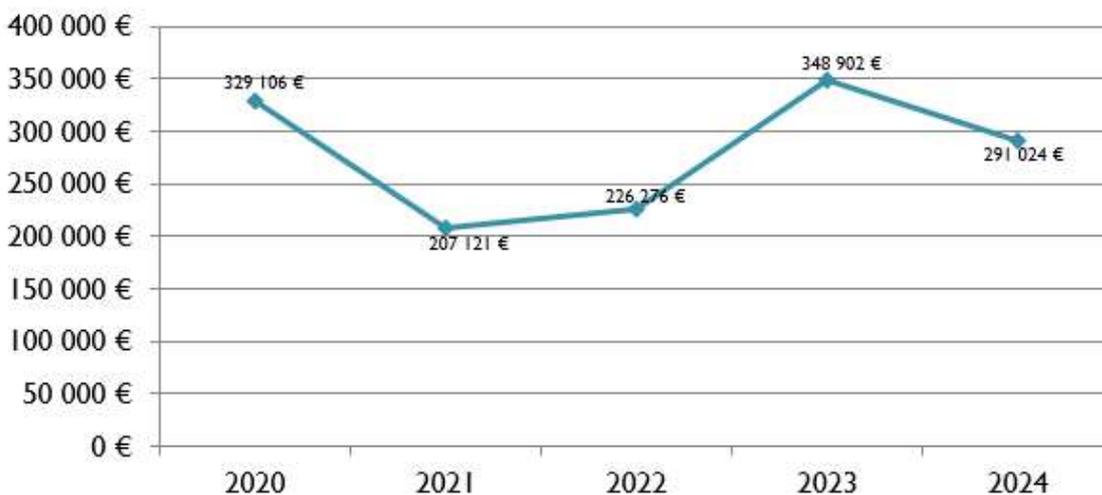
AR Prefecture

017-211701644-20250408-202504005-BF
Reçu le 06/05/2025



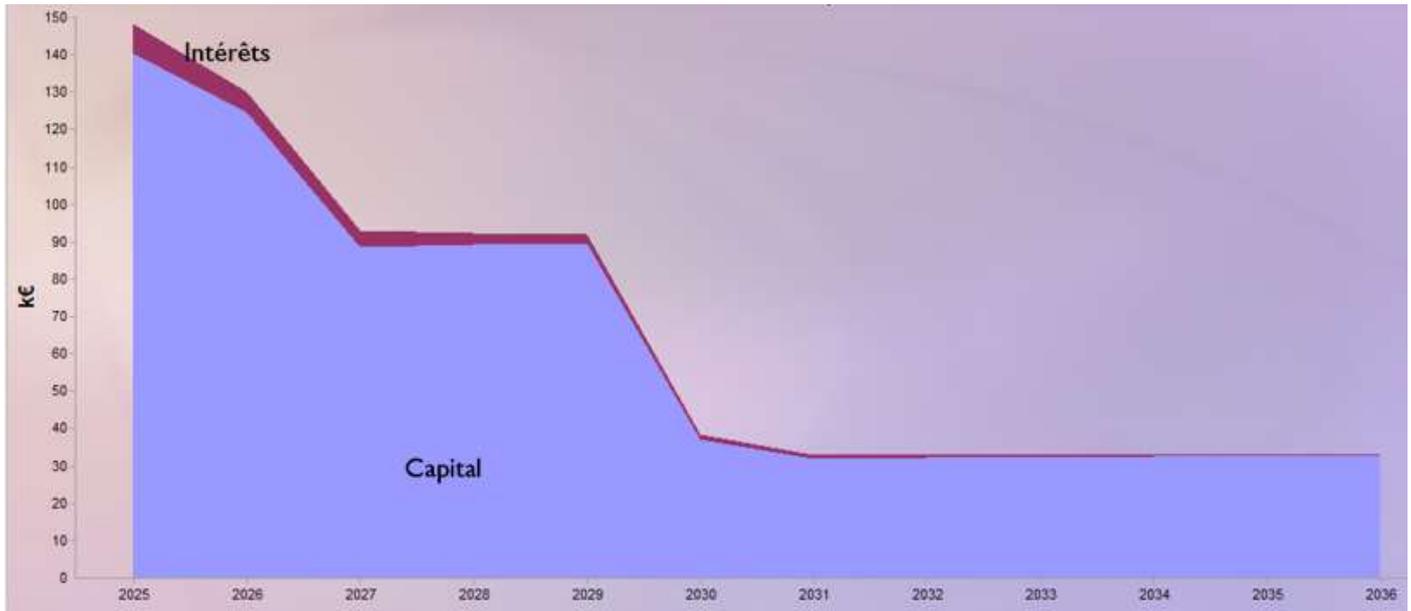
- Capacité d'autofinancement

Excédent de fonctionnement = capacité d'autofinancement



- Niveau d'endettement

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2025	764 407,15	140 313,10	7 944,64	0,00	(+) 0,00	148 257,74	624 094,05



- Capacité de désendettement

Au 31 décembre 2024, l'encours total de la dette de la commune de Fontcouverte est de 764 407 €. L'épargne brute 2024 est égale à 355 721 €.

La commune de FONTCOUVERTE affiche une capacité de désendettement de 2,15 années.

- Niveau des taux d'imposition 2025

Rappel des Taux 2024 :

TAXE FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS BÂTIES : 20,71 % + 21,50 % Part Départementale soit 42,21 %

TAXE FONCIÈRE sur les PROPRIÉTÉS NON BÂTIES : 49,68 %

TAXE D'HABITATION sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 10,92 %

Vote des taux d'imposition pour 2025 :

Compte tenu de l'évolution des bases d'imposition prévisionnelles indiquées par l'Etat (+1,7 % pour 2025) et du contexte actuel, le Conseil Municipal a décidé pour la 13^{ème} année consécutive de maintenir les taux d'imposition.

- Principaux ratios

Ratios Fiches financières AEF 2024 du 28/04/2025	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	1 428 561	604	1 154	1 058	1 078
Produits de fonctionnement CAF	1 428 298	604	1 108	1 028	1 048
dont : impôts locaux	1 048 018	444	578	485	478
Fiscalité reversée par les GFP	-122 817	-52	54	99	118
Autres impôts et taxes	130 791	55	71	53	64
Dotations globales de fonctionnement	231 788	98	198	177	158
Autres dotations et participations	46 035	20	43	74	89
dont : FCTVA	6 155	3	3	2	3
Produits des services et du domaine	11 017	5	92	78	83
Total des charges de fonctionnement = B	1 135 537	481	957	893	896
Charges de fonctionnement CAF	1 070 577	453	895	848	847
dont : Charges de personnel (montant net)	416 567	176	467	447	433
Achat et charges externes (montants nets)	478 185	203	311	276	281
Charges financières	10 222	4	19	16	17
Subventions versées	21 645	9	21	32	39
Contingents	56 585	24	22	28	30
Résultat comptable = A - B = R	291 024	123	197	165	181
Capacité d'autofinancement brute = CAF	355 721	151	211	180	201
INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	813 482	345	591	472	485
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	348 902	148	230	163	174
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	96	81	63
Autres dettes à moyen / long terme	136 010	57	3	9	2
Subventions reçues	222 919	94	97	89	110
FCTVA	22 599	10	40	40	48
Autres fonds globalisés d'investissement	19 091	8	26	14	15
dont : Taxe d'aménagement	19 091	8	26	14	14
Amortissements	64 697	27	16	15	21
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	661 062	280	614	495	520
dont : Dépenses d'équipement	554 593	235	503	393	419
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	100 208	42	67	67	71
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	6 247	3	4	3	1
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement de la section d'investissement = D - C	-152 420	-65	22	23	35
dont : solde des opérations pour compte de tiers	0	0	1	0	0
Résultat d'ensemble	443 444	188	175	143	147
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	766 057	324	689	625	634
dont encours des dettes bancaires et assimilées	630 047	267	678	603	623
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	630 047	267	678	603	623
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	110 430	47	84	83	87
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	710 411	301	457	389	471

- Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La commune de Fontcouverte emploie 10 agents titulaires et un agent contractuel. En 2024, les charges de personnel représentaient 35,62 % des dépenses réelles de fonctionnement.